



**REVISION - REPARATION - PREPARATION ET  
PRESENTATION AU CONTROLE TECHNIQUE DES  
VEHICULES POIDS LOURDS DU SDEA**

**Lot n° 1 : Accord-cadre n°2026S0163MAOOC – Préparation et présentation au contrôle technique des véhicules poids lourds du SDEA, réparations simples et révisions (hors éthanol) toutes marques**

**Lot n° 2 : Accord-cadre n°2026S0164MAOOC – Révision des véhicules poids lourds du SDEA roulant à l'éthanol et réparations spécifiques aux véhicules de marque SCANIA**

**Lot n° 3 : Accord-cadre n°2026S0165MAOOC – Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque RENAULT TRUCKS**

**Lot n° 4 : Accord-cadre n°2026S0197MAOOC – Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque MERCEDES**

**Lot n° 5 : Accord-cadre n°2026S0198MAOOC – Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque MAN**

**Lot n° 6 : Accord-cadre n°2026S0199MAOOC – Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque MERCEDES UNIMOG**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

*Document commun aux 6 lots*

**Date limite de remise des offres :**

**01/09/2026 - 12 :00**

**Notice explicative – Points de vigilance**

**1. Acte d'engagement :**

L'acte d'engagement est spécifique à chaque lot. Il est attendu de la part du candidat, que celui-ci remette un acte d'engagement spécifique au lot sur lequel il souhaite se positionner.

**2. Cadre de réponse technique (CRT) :**

Il est attendu de la part du candidat, que celui-ci remette un cadre de réponse technique par lot sur lequel il souhaite se positionner.

# Sommaire

<b>ARTICLE 1 - ACHETEUR.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>5</b>
3.1 Procédure de passation .....	5
3.2 Forme du marché public.....	5
3.3 Date et heure limite de réception des plis.....	5
3.4 Visite sur site.....	5
3.5 Variantes.....	5
3.6 Clauses sociales .....	6
3.7 Langue .....	6
<b>ARTICLE 4 - CONTENU ET MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>6</b>
4.1 Contenu du dossier de la consultation.....	6
4.2 Informations complémentaires .....	6
4.2.1 Modification du dossier de la consultation .....	6
4.2.2 Questions-réponses.....	6
<b>ARTICLE 5 - CANDIDATURES .....</b>	<b>7</b>
5.1 Présentation de la candidature.....	7
5.2 Examen des candidatures .....	8
5.3 Précisions sur les groupements .....	8
5.4 Précisions sur la sous-traitance .....	9
<b>ARTICLE 6 - OFFRES .....</b>	<b>9</b>
6.1 Présentation des offres.....	9
6.2 Echantillons.....	9
6.3 Critères de jugement des offres.....	9
6.4 Durée de validité des offres .....	10
<b>ARTICLE 7 - NEGOCIATION .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 8 - TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET OFFRES.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 9 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT.....</b>	<b>11</b>
<b>ARTICLE 10 - ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT .....</b>	<b>11</b>

## Article 1 - Acheteur

Le marché public est passé par l'acheteur sous le statut de l'entité adjudicatrice conformément aux articles L.1210-1, L.1212-1 et suivants du code de la commande publique.

### Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

ci-après dénommé « SDEA »  
Espace européen de l'entreprise  
Schiltigheim - BP 10020  
67013 STRASBOURG Cedex  
Tél : 03 88 19 29 19

Pour toute question d'ordre technique et/ou administratif relative à la présente consultation, veuillez utiliser l'outil « question/réponse » de la plateforme Alsace Marchés Publics accessible via ce lien : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>.

Référent Achats : Stéphanie LE GUELF – [stephanie.le-guelf@sdea.fr](mailto:stephanie.le-guelf@sdea.fr)

## Article 2 - Objet de la consultation

Le présent marché public est un marché de services.

Il a pour objet des prestations de **révision, réparation, préparation et présentation au contrôle technique des véhicules poids lourds du SDEA.**

Le marché n'est pas décomposé en tranches, mais est divisé en plusieurs lots distincts. Chaque lot prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande conclus avec un opérateur économique (mono-attributaire). Les lots sont les suivants :

N° du lot	Intitulé du lot
Lot n°1 2026S0163MAOOC01	Préparation et présentation au contrôle technique des véhicules poids lourds du SDEA, réparations simples et révisions (hors éthanol) toutes marques
Lot n°2 2026S0164MAOOC01	Révision des véhicules poids lourds du SDEA roulant à l'éthanol et réparations spécifiques aux véhicules de marque SCANIA
Lot n°3 2026S0165MAOOC01	Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque RENAULT TRUCKS
Lot n°4 2026S0197MAOOC01	Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque MERCEDES
Lot n°5 2026S0198MAOOC01	Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque MAN
Lot n°6 2026S0199MAOOC01	Réparations des véhicules poids lourds du SDEA de marque MERCEDES UNIMOG

Ils feront l'objet d'une attribution séparée.

Chaque soumissionnaire peut remettre une offre pour chacun des lots listés ci-dessus.

Chaque soumissionnaire peut remettre une offre pour chacun des lots listés ci-dessus. Un même soumissionnaire pourra être déclaré attributaire de plusieurs lots s'il dispose des capacités nécessaires à leur parfaite exécution.

## Article 3 - Conditions de la consultation

### 3.1 Procédure de passation

La procédure de passation mise en œuvre pour le présent marché public est celle de l'appel d'offres ouvert, telle que prévue par les articles L.2124-1, L. 2124-2 et R.2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

### 3.2 Forme du marché public

Le marché public prendra la forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaire. Ils s'exécuteront dans le cadre des montants suivants pour la durée de l'accord-cadre, soit 4 ans :

N° du lot	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Lot n°1 2026S0163MAOOC01	250 000,00	1 200 000,00
Lot n°2 2026S0164MAOOC01	50 000,00	250 000,00
Lot n°3 2026S0165MAOOC01	20 000,00	200 000,00
Lot n°4 2026S0197MAOOC01	20 000,00	150 000,00
Lot n°5 2026S0198MAOOC01	20 000,00	250 000,00
Lot n°6 2026S0199MAOOC01	20 000,00	150 000,00

### 3.3 Date et heure limite de réception des plis

**Les offres devront obligatoirement être transmises avant le 01/09/2026 12 :00.**

Au-delà de cette date, les offres reçues ou déposées seront éliminées sans qu'aucune contestation ne puisse être élevée.

Seules pourront être ouvertes les offres qui ont été reçues au plus tard aux date et heure limites fixées. Les offres qui sont reçues ou remises après ne seront pas ouvertes. Les offres et les "copies de sauvegarde" parvenues hors délai seront inscrites au registre des dépôts et seront rejetées.

### 3.4 Visite sur site

Sans objet.

### 3.5 Variantes

Les variantes sont interdites.

## 3.6 Clauses sociales

La présente consultation ne comporte pas de conditions d'exécution à caractère social. Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles L.2113-12 à L.2113-16 du code de la commande publique.

## 3.7 Langue

L'ensemble des documents remis à l'appui de l'offre des opérateurs économiques devra être rédigé en langue française. Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques produisent un document en langue étrangère, ce document devra être accompagné d'une traduction en langue française.

## Article 4 - Contenu et modalités de retrait du dossier de la consultation

### 4.1 Contenu du dossier de la consultation

**Pour l'ensemble des lots**, les documents de la consultation mis à disposition sont les suivants :

- Le présent règlement de la consultation, commun à tous les lots ;
- Les actes d'engagement (AE), spécifiques à chaque lot ;
- Les bordereaux des prix unitaires – cas type, spécifiques à chaque lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), commun à tous les lots ;
- Le cadre de réponse technique (CRT) spécifique à chaque lot ;
- Un fichier Excel listant les véhicules concernés par la présente consultation (« Annexe – Liste PL SDEA »).

### 4.2 Informations complémentaires

#### 4.2.1 Modification du dossier de la consultation

Le SDEA se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications aux documents de la consultation ou des réponses à des demandes de renseignements complémentaires.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié ou complété sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats qui auront retiré le dossier de consultation en s'identifiant recevront une information par courriel.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

#### 4.2.2 Questions-réponses

Les candidats ont la faculté de poser des questions relatives à la présente consultation. **Pour ce faire, ils peuvent faire parvenir leurs questions uniquement via [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu).**

Ils peuvent adresser leurs demandes au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Aucune autre demande ne sera acceptée au-delà de cette échéance.

## Article 5 - Candidatures

### 5.1 Présentation de la candidature

Pour sa candidature, l'entreprise utilisera les modèles de DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le DUME (document unique de marché européen). Les formulaires DC sont disponibles via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

Si le candidat utilise le document unique de marché européen (DUME) d'une consultation antérieure, le candidat confirmera que les informations qui y figurent sont toujours valables.

**Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :**

- **Concernant la situation juridique de l'entreprise :**
  - Forme juridique de l'entreprise (*formulaires DC1 et DC2*) ;
  - Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-10, L.2341-1 à L.2341-3 ou L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique (*à cocher dans le DC1*).
- **Concernant les capacités économiques et financières :**
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires, portant sur les services objet du contrat, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (*à renseigner dans le DC2*) ;
  - Attestations d'assurance semestrielle ou annuelle à jour.
- **Concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat :**
  - Les moyens en personnel de l'entreprise et la part du personnel d'encadrement ;
  - Les moyens matériels de l'entreprise ;
  - Les références récentes et/ou certificats de capacité pour des services similaires à l'objet du contrat sur les 3 années écoulées (ou titres d'études et/ou expérience professionnelle des responsables en cas d'entreprise nouvellement créée) ;
  - Les éventuelles certifications, qualifications ou accréditations (ISO, MASE, COFRAC, etc.) ;
  - **Uniquement pour le lot n° 1 : la copie du ou des agréments « contrôle technique poids-lourds » et la ou les déclarations de sous-traitance, si vous ne disposez pas de ce type d'agrément.**

Si le candidat candidate à plusieurs lots, il peut remettre un dossier de candidature unique à condition de présenter ses capacités professionnelles, techniques et financières lot par lot.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques, il produit une déclaration écrite de ces opérateurs apportant la preuve de la mise à disposition de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, dans le cadre de l'exécution du marché rédaction.

Conformément à l'article R.2143-13 du code de la commande publique, les candidats peuvent opter pour la mise à disposition des documents de candidature sur un espace de stockage numérique à condition que l'acheteur public puisse y accéder gratuitement.

**A titre d'information, la plateforme [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu) propose gratuitement à chaque inscrit un service « Espace documentaire - Coffre-fort Entreprise ».**

S'il a fait ce choix, le candidat précisera toutes les informations nécessaires pour permettre au SDEA d'accéder à cet espace de stockage et de pouvoir procéder à l'analyse de dossiers de candidature.

Il appartient au candidat de s'assurer de la mise à jour des documents qui y sont disponibles.

Le coffre-fort électronique permet de ne pas fournir à chaque consultation les mêmes pièces toujours valables (références, certification ISO, RIB, attestations d'assurance, etc.).

## 5.2 Examen des candidatures

La vérification des conditions de participation à la consultation peut intervenir à tout moment de la consultation et au plus tard avant l'attribution du marché. Si le SDEA constate avant de procéder à l'examen des candidatures que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous.

Il peut également demander à tous les candidats de compléter ou d'expliquer les documents justificatifs et moyens de preuve fournis ou obtenus.

La présente consultation n'exige pas de niveau minimum de capacité. Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle exigée ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et/ou financières suffisantes pour l'exécution du marché public seront déclarées irrecevables.

En application des articles R.2144-1 à R.2144-7, R.2152-6 à R.2152-8, R.2152-11 et R.2152-12 du code de la commande publique, un soumissionnaire déclaré attributaire devra :

- Produire les certificats fiscaux et sociaux relatifs à l'exercice budgétaire précédant celui de la consultation, délivrés par les administrations et organismes compétents (cf. arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts et taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession) ;
- Produire les différents justificatifs que le SDEA pourra demander en application des articles R.2143-5 à R.2143-15 du code de la commande publique ;
- Signer son acte d'engagement (s'il ne l'a pas fait avant le dépôt de son offre).

Chaque attributaire disposera d'un délai approprié pour signer et/ou fournir les documents réclamés. Pour assurer la traçabilité des échanges, la demande sera transmise par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation du SDEA. Si le candidat concerné ne produit pas lesdits certificats dans les délais impartis, son offre est définitivement rejetée.

En l'absence de signature des documents ou de production des attestations sollicitées au titre des articles R.2143-5 à R.2143-15 du code de la commande publique dans le délai demandé, son offre sera rejetée et le marché ou l'accord-cadre sera automatiquement attribué à l'opérateur classé immédiatement après lui dans le classement établi par le SDEA. Dans ce cas de figure, il sera également demandé au nouvel attributaire de fournir les mêmes justificatifs et/ou de signer les documents dans le même délai que l'attributaire initial.

Si nécessaire, cette procédure pourra être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées au motif qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

Le SDEA pourra déclarer irrecevables les candidatures remplissant l'une des conditions décrites aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique.

## 5.3 Précisions sur les groupements

Dans le cadre de cette consultation, il est interdit de présenter une offre en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement(s).

Les pièces administratives relevant de la candidature seront fournies par l'ensemble du groupement. Les capacités techniques, financières et professionnelles seront appréciées globalement pour l'ensemble du groupement conformément aux articles R.2142-25 et R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

## 5.4 Précisions sur la sous-traitance

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide d'une déclaration de sous-traitance dûment remplie et signée par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat>

## Article 6 - Offres

### 6.1 Présentation des offres

Les offres présentées par les candidats devront être conformes aux différentes pièces de la consultation ainsi qu'au présent règlement. Pour chaque lot, elles devront être composées des documents suivants :

- L'acte d'engagement (AE) complété, spécifique au lot concerné ;
- Le bordereau des prix unitaires – cas type, spécifique au lot concerné, impérativement complété **aux formats Excel et PDF** ;
- Le cadre de réponse technique (CRT), spécifique au lot concerné, complété ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;

Il n'est pas demandé de remettre le présent règlement de la consultation (RC), les cahiers des clauses administratives particulières et générales (CCAP et CCAG), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). La réponse à la présente consultation emporte leur acceptation et validation complète par le candidat.

Les documents listés ci-dessus ne sont pas nécessairement à remettre signés par la personne habilitée à engager l'opérateur économique. Le cas échéant, le SDEA demandera à l'attributaire du marché de les signer à l'issue de la procédure de passation et avant notification.

### 6.2 Echantillons

Sans objet.

### 6.3 Critères de jugement des offres

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues par le code de la commande publique.

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les offres recevables seront appréciées et classées en fonction des critères de jugement des offres listés ci-après.

Pour l'ensemble des lots, les critères d'attribution sont les suivants :	
Critères et sous-critères	Pondération
<b><u>Prix</u></b> La comparaison des offres entre elles se fera sur la base du montant total des cas-type, renseigné dans l'onglet « RECAP CAS-TYPE »	<b>60 points</b>
<b><u>Valeur technique</u></b>	<b>40 points</b>
Moyens humains et organisation mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du marché (partie 1 du CRT)	12 points
Moyens matériels mis en œuvre pour l'exécution des prestations (partie 2 du CRT)	15 points
Garanties complémentaires (partie 3 du CRT)	3 points
Prise en compte des mesures d'hygiène et sécurité dans le cadre de l'exécution du marché (partie 4 du CRT)	4 points
Prise en compte du développement durable dans l'exécution du marché (partie 5 du CRT)	6 points

Les offres seront appréciées lot par lot.

Un même opérateur économique peut être attributaire de l'ensemble des lots.

En cas d'erreur matérielle de calcul, le SDEA se réserve la possibilité de le modifier directement et établira son classement en tenant compte des montants éventuellement corrigés. La société attributaire sera ensuite tenue de confirmer son offre par écrit.

En application des articles R. 2152-1 et R. 2152-2 du code de la commande publique, toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation. Toute offre pourra également faire l'objet d'une demande de précision.

#### 6.4 Durée de validité des offres

Les offres sont valables 4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

#### Article 7 - Négociation

La présente consultation ne prévoit pas de négociation.

#### Article 8 - Transmission des candidatures et offres

**Seuls sont autorisés les dépôts électroniques.** Les documents demandés au présent règlement de consultation doivent donc être déposés sur le profil d'acheteur du SDEA, Alsace Marchés Publics accessible via le lien suivant : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Les candidats sont invités à prendre connaissance du manuel « entreprise » disponible sur la plateforme pour connaître les modalités de retraits des dossiers de consultation, de dépôt des offres et des échanges sécurisés (notamment utilisés pour les demandes de précisions, le cas échéant).

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite sera considéré comme hors délai et donc éliminé.

### **Copie de sauvegarde :**

En application de l'article R.2132-11 du code de la commande publique et de l'arrêté du 22 mars 2019 modifié, les soumissionnaires qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique numérique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis. Le SDEA n'autorise pas la transmission de copie de sauvegarde par voie électronique décrite à l'arrêté du 14 avril 2023.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté comportant les mentions suivantes :

- "Copie de sauvegarde" ;
- Numéro et objet du marché public ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas prévus aux II et III de l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Le candidat qui envoie ou dépose sa copie de sauvegarde en main propre contre récépissé, le fait à l'adresse précisée à l'article "Acheteur" du présent document.

### **Antivirus :**

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

### **Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.**

Les coordonnées des personnes qui répondent aux consultations (noms, qualité, adresse physique, courriel, téléphone) sont consignées par le SDEA pour le suivi des offres dans le cadre de ses marchés, et pour ses démarches pédagogiques dans le cadre de la dématérialisation des marchés. Les personnes concernées ont un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant ; il peut être exercé auprès du délégué à la protection des données du SDEA aux coordonnées postales du SDEA ou par mail à [contact.cil@sdea.fr](mailto:contact.cil@sdea.fr).

## **Article 9 - Modalités essentielles de financement**

Autofinancement.

## **Article 10 - Acceptation du règlement de consultation**

La participation à la présente consultation emporte pour le candidat l'acceptation, sans réserve d'aucune sorte, du présent règlement de consultation.